



SALAIRES - FONCTION PUBLIQUE :

L'état d'urgence est déclaré...

**L'UNSa exige des mesures immédiates
et l'ouverture de négociations salariales !**

Le gouvernement a confirmé une inflation annuelle autour de 2.2 % et a annoncé une revalorisation du Smic de 2,4 % au 1^{er} juin.

En dépit de nos nombreuses alertes, le gouvernement n'a toujours pas ouvert de négociation interministérielle sur les salaires des agents publics et encore moins de mesure générale de revalorisation de la valeur du point d'indice pour lutter contre cette inflation.

D'ores et déjà à l'échelle nationale, 356 000 agents perçoivent une indemnité différentielle pour « compenser » une rémunération en dessous du SMIC.

Avec la hausse du SMIC au 1^{er} juin, ce sont les 10 premiers échelons de la grille C1, les 7 premiers échelons de la grille C2, les 3 premiers échelons de la grille C3, les 5 premiers échelons de B1, les 2 premiers échelons de B2, ainsi que les élèves fonctionnaires des corps de catégorie A, qui passeront sous le niveau du SMIC.

Pour le ministère de la Justice, cela représente plusieurs milliers d'agents, qui vont être une nouvelle fois rattrapés par le minimum légal de salaire et se verront privés de perspective d'évolution de carrière.

Ce nouveau tassement des grilles est inacceptable !

L'indemnité différentielle ne peut pas tenir lieu de politique d'ajustement salariale, elle masque temporairement le problème sans le régler tout en accélérant l'écrasement des carrières, niant les qualifications, l'expérience professionnelle et le principe même d'évolution de carrière.

L'indemnité différentielle n'est pas prise en compte pour la retraite !

Dans le même temps, la perte de pouvoir d'achat liée au décrochage du point d'indice se poursuit malgré les revalorisations de 2022 et 2023 et l'attribution de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024. Ces mesures n'ont jamais permis de compenser l'inflation.

Et que dire de la non-reconduction pour la deuxième année consécutive de la garantie individuelle de pouvoir d'achat qui supprime une compensation de salaire pour des dizaines de milliers d'agents, souvent en fin de carrière, dont le traitement stagne.

L'UNSa Justice exige une hausse significative de la valeur du point d'indice, le retour immédiat de la GIPA et l'ouverture d'une négociation salariale pour une refonte des grilles indiciaires de toutes les catégories de corps !

En continuant à refuser toute mesure générale et immédiate de revalorisation indiciaire, en laissant les grilles se faire rattraper par le SMIC, en réduisant les droits et garanties, le gouvernement alimente paupérisation des fonctionnaires et exaspération profonde.

Ce décrochage du pouvoir d'achat n'est pas un accident. Il est le résultat d'une politique salariale publique qui, depuis des années, se contente de « mesurette » d'urgence sans jamais engager la réforme structurelle dont les carrières ont besoin.

L'UNSa Justice, par le biais de **l'UNSa FP**, avaient d'ailleurs dénoncé l'illégalité des grilles indiciaires des adjoints administratifs et des secrétaires administratifs mises en place au 1^{er} juillet 2022, car contraires à l'article **L.522-2 du Code général de la fonction publique**, qui impose que « *l'avancement d'échelon se traduit par une augmentation de traitement* ».

L'UNSa Justice affirmait en février dernier, qu'en l'absence de réforme en profondeur de l'échelonnement de l'ensemble de la filière administrative notamment, le tassement des grilles indiciaires était inévitable ! Eh bien, nous y sommes !

Des carrières entières « collées » au SMIC !

Des filières entières en danger. Ce qui touche aujourd'hui la filière administrative touche également la toute nouvelle filière technique ministérielle, qui repose sur les mêmes grilles types, mais aussi inévitablement les corps propres de chaque direction du ministère de la Justice.

Ce mécanisme n'est pas une fatalité : c'est le résultat direct d'un choix politique !

Les mesures qui jusqu'ici ont été présentées comme une réponse structurelle, n'ont été qu'un pansement posé sur une jambe de bois. Elles n'ont ni réparé les illégalités de 2022, ni restauré la progression de carrière. Elles ont simplement permis de reculer pour ne pas avoir à engager de véritables négociations salariales, et de repousser l'inévitable moment où l'effondrement deviendrait impossible à cacher.

Pour **l'UNSa Justice**, il est temps de sortir de cette logique de rafistolage permanent. Il est temps d'assumer que les filières administrative et technique ne peuvent fonctionner avec des grilles obsolètes, écrasées et déconnectées des réalités salariales. Il est temps d'ouvrir enfin **de véritables négociations salariales interministérielles**, à la hauteur de l'enjeu, pour reconstruire des grilles cohérentes, restaurer une progression digne de ce nom, redonner de l'attractivité, du sens aux carrières et reconnaître la valeur des agents qui font vivre le ministère de la Justice.

L'UNSa Justice exige une refonte profonde, ambitieuse et durable des grilles indiciaires de ces deux filières. Nous exigeons que l'État cesse de sacrifier ses personnels administratifs, techniques et plus largement l'ensemble des fonctionnaires et leur pouvoir d'achat. Nous exigeons que la justice commence par s'appliquer à celles et ceux qui la font fonctionner et nous porterons ce combat jusqu'au bout par la voix de l'UNSa FP.

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 20 mai 2026

Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET